



Bilan de législature 2021-2026

Conseil communal de Vuadens

mars 2026

Table des matières

1	Préambule	3
2	Population	4
3	Emploi	4
4	Administration communale	5
5	Finances	6
6	Conseil Communal	7
7	Programme de législature 2021-2026	8 - 11
8	Conclusion	12

1. Préambule

Il y a cinq ans, le Conseil communal rappelait les nombreuses richesses de Vuadens : son territoire, son tissu économique, la vitalité de ses sociétés, la qualité de ses infrastructures et la force de son identité villageoise. Nous affirmions notre volonté de placer la population au centre de nos préoccupations et de conduire un développement respectueux de notre histoire, de notre environnement et des enjeux du XXI^e siècle.

Au terme de cette législature, nous pouvons mesurer le chemin parcouru. Les dossiers annoncés ont été conduits avec détermination et transparence : aménagement du cœur du village, modernisation des infrastructures, révision des règlements, mise en œuvre des normes MCH2, projets en faveur des seniors, de l'énergie et de la sécurité.

En parallèle, les collaborations intercommunales et régionales ont été renforcées afin de défendre au mieux les intérêts de notre Commune.

Vuadens dispose aujourd'hui de bases solides pour poursuivre son développement avec confiance. Ce rapport témoigne du travail accompli au service de notre village.

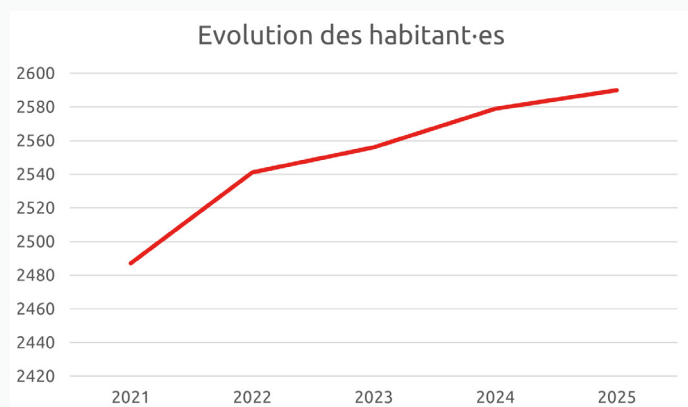
2. Population

Afin de mieux comprendre l'évolution de la Commune au cours de cette période, il convient tout d'abord d'examiner les principales données démographiques. L'évolution de la population constitue en effet un indicateur important du dynamisme et de l'attractivité du village.

Entre 2014 et 2024, la population de la Commune de Vuadens, selon les statistiques cantonales, a enregistré une croissance de +13.26 % contre une moyenne cantonale de + 14.30 %.

Entre 2021 et 2025, selon le contrôle des habitants, la population a progressé +4.08%, soit 103 habitant-es supplémentaires.

Le rapport entre l'effectif de la population comprise entre 0 et 19 ans sur la population active (20-64 ans), pour l'année 2024, s'élève à 36.10 %, par rapport à la moyenne cantonale de 35.40 %. Le rapport entre l'effectif de la population âgée de 65 ans et plus sur la population active (20-64 ans), pour l'année 2024, s'élève à 23.59 %, par rapport à la moyenne cantonale de 27.90 %.



3. Emploi

La dynamique économique de la commune constitue un autre indicateur essentiel de son développement. L'analyse de l'emploi permet ainsi de mesurer l'importance du tissu économique local et son évolution au cours des dernières années.

Entre 2013 et 2023, selon les statistiques cantonales, la croissance des emplois (EPT) s'élève à + 63.24 %, par rapport à la moyenne cantonale de + 15 %.

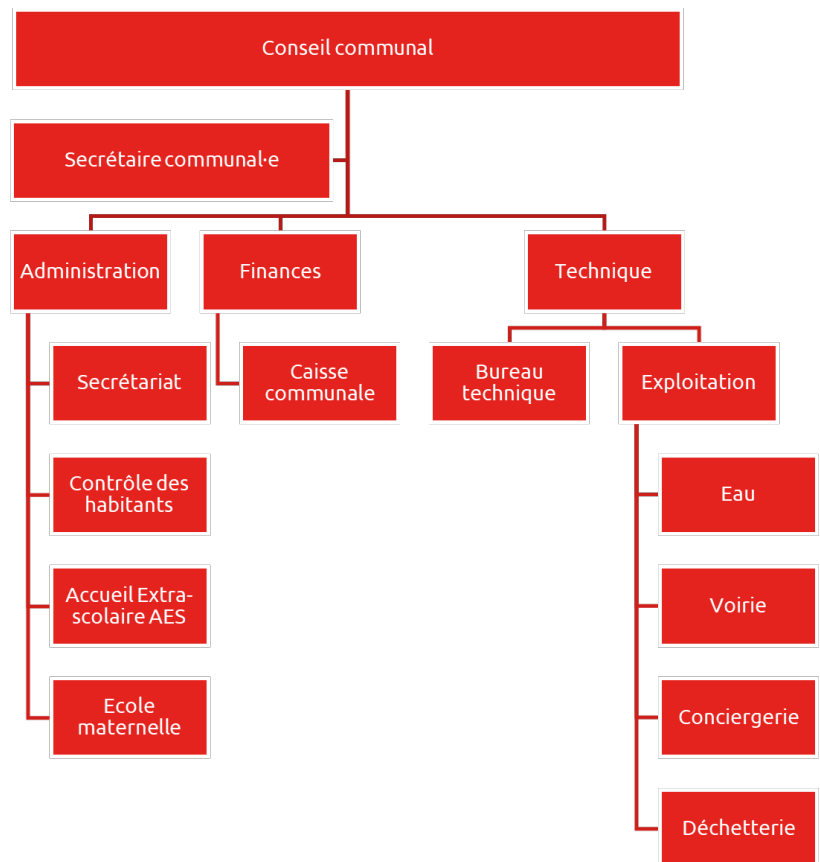
En 2023, la part des emplois dans le secteur secondaire s'élève à 67.45 % par rapport à la moyenne cantonale de 23.80 %.

Au total, la Commune compte plus de 1'453 postes de travail, ce qui confirme son rôle économique important dans la région.

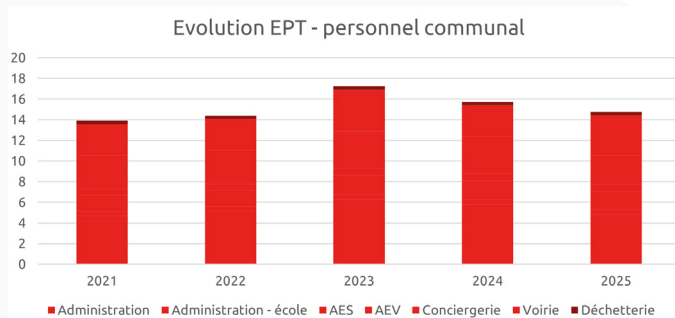
4. Administration communale

L'évolution démographique et économique s'accompagne naturellement d'une adaptation de l'organisation communale. L'administration joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la gestion des services destinés à la population.

Ci-contre, l'organigramme en vigueur.



Entre 2021 et 2025, les EPT de la Commune ont été relativement stables, passant de **13.90 à 14.76**. Le renforcement du Département technique reste un sujet d'actualité au regard du nombre important de projets ainsi que l'accroissement de la réglementation et des procédures en lien avec l'aménagement du territoire.



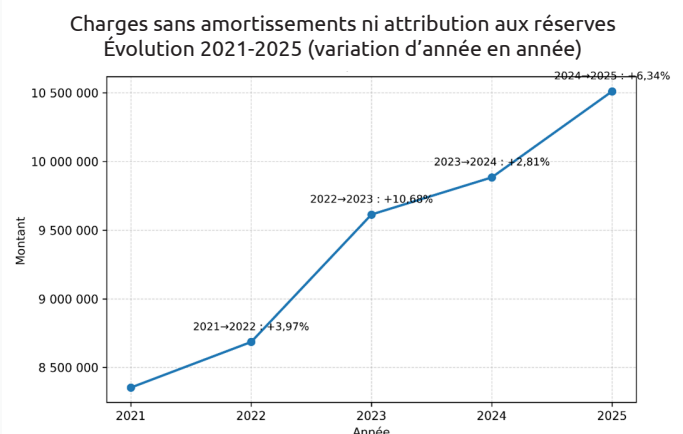
Pour la période 2021 à 2025, un total de 285 dossiers de demande de permis de construire a été traité.

La répartition :

Procédures ordinaires : 101

Procédures simplifiées : 184

L'accroissement des activités se reflète notamment dans l'évolution des charges sur la même période sans les amortissements et les attributions aux réserves, de **+23.80 %** entre 2021 et 2025 (y.c. les charges liées).



5. Finances

Les rapports annuels de 2021 à 2025 sont disponibles sur le site internet de la Commune et font foi.

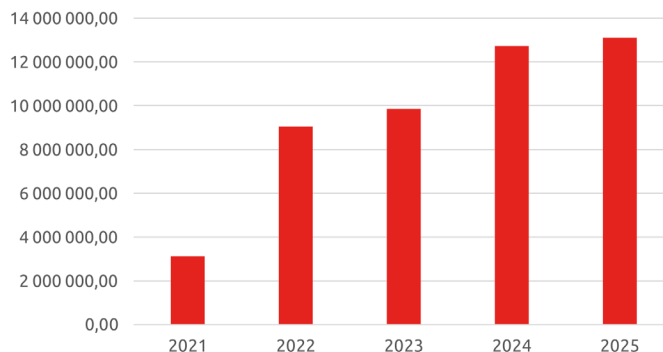
Durant cette période, le capital propre non affecté a été renforcé grâce aux bons résultats enregistrés. À la fin de l'année 2025, celui-ci s'élève à plus de CHF 13 millions. Conformément à la Loi sur les finances communales, ce capital permet notamment d'absorber d'éventuels excédents de charges.

Le total des investissements nets réalisés durant la législature s'élève à CHF 11'068'451,28.

Au total, 52 investissements ont fait l'objet de demandes de crédit au Conseil général (dès CHF 30'000.–) pour un montant global d'environ CHF 25 millions, dont CHF 12,8 millions avaient été réalisés au 31 décembre 2025.

Les autres éléments financiers ne sont pas commentés dans le cadre du présent bilan de législature.

Evolution du Capital propre non affecté



6. Le Conseil communal

Au-delà des indicateurs démographiques, économiques et financiers, le fonctionnement des institutions communales constitue un élément central de la gouvernance locale. Le Conseil communal assure la direction stratégique et administrative de la commune.

Durant toute la législature, le Conseil communal a bénéficié d'une grande stabilité, seul un changement étant intervenu avec le départ pour des raisons professionnelles de Patrick Telfser, Vice-Syndic, en décembre 2022, et l'entrée en fonction de Patrick Dumartheray le 16 janvier 2023. Cette continuité constitue un gage de stabilité dans la conduite des affaires communales

Conformément à l'article 60 de la Loi sur les communes (LCo), le Conseil communal a dirigé et administré la Commune tout au long de la législature. Ses principales attributions ont consisté notamment à :

- préparer les objets soumis au conseil général et exécuter leurs décisions,
- gérer les biens communaux et administrer les services publics,
- veiller à l'ordre et à la sécurité sur le territoire communal,
- engager et superviser le personnel communal,
- assurer l'information du public et la conservation des archives.

La composition du Conseil communal à la fin de la législature est comme suit :

Nom	Fonction	Dicastères
Noam Rey	Syndic	Administration générale, Finances et Economie
Cédrick Seydoux	Vice-Syndic	Eau et Epuration
Alexandra Clerc	Conseillère	Ecole, Bâtiments scolaires, EMS de la Sionge et Ressources humaines
Patrick Dumartheray	Conseiller	Aménagement du territoire et Plans & constructions
Patricia Gremaud	Conseillère	Agriculture, Environnement, Endiguements, Triage forestier et Tourisme
Alain Heimo	Conseiller	Service de voirie, Routes et places, Place de sport
Sébastien Meyer	Conseiller	Bâtiments communaux, Relations avec les sociétés et culture, Cimetière et Pompiers
Emmanuel Romanens	Conseiller	Energie, Santé et affaires sociales, Petite enfance, Accueil extrascolaire et Senior +
Dominique Ropraz	Conseiller	Curatelles, Service d'ordre – Police, Protection civile, Protection de la population, Naturalisation et Gestion des déchets (suppléance voirie)

7. Programme de législature 2021-2026

Dès le début de la législature, le Conseil communal a identifié les projets prioritaires nécessaires pour le développement et le bon fonctionnement de la Commune. Dans cette démarche, toutes les forces politiques représentées dans la Commune ont été consultées et ont pu transmettre leurs propositions par l'intermédiaire de leurs élus.

En début de législature, le Conseil communal s'est réuni lors d'une séance au vert avec les cadres de l'administration, sous la supervision d'un consultant externe. Près d'une centaine de dossiers ont été examinés, attribués puis priorisés afin d'élaborer le programme de législature. Celui-ci a été publié en juillet 2021 et comprenait environ 80 projets destinés à guider l'action communale jusqu'en 2026.

En fin de législature, le Conseil communal a décidé d'établir un bilan détaillé projet par projet afin de mesurer les réalisations et de documenter le suivi des actions prévues dans le Programme de législature. Chaque projet a été analysé, tous les points ont été reportés et un état de réalisation a été défini pour chacun, exprimé en pourcentage.

Par ailleurs, les projets ont été classés selon leur nature : investissement pour les projets impliquant des dépenses d'infrastructure ou d'équipement, et fonctionnement pour ceux liés au bon fonctionnement et à l'organisation des services communaux.

Ce bilan permet ainsi de présenter de manière transparente les avancées, les succès et les projets nécessitant encore un suivi.

Cette partie présente les projets engagés, leur état d'avancement et les résultats obtenus, afin de rendre compte du travail accompli et des perspectives pour l'avenir.

Fonctionnement: 50 projets

Investissement : 27 projets

Total : 77 projets

Fonctionnement (50 projets)

Les projets de fonctionnement sont globalement bien avancés. 23 projets, soit 46%, sont terminés. Au total, 31 projets (62%) ont atteint un degré de réalisation de 75% ou 100%, et 44 projets (88%) se situent à 50% ou plus. Seuls 6 projets (12%) restent à un stade initial de réalisation (0% ou 25%).

Degré de réalisation	Nb projets	Part du fonctionnement
100%	23	46%
75%	8	16%
50%	13	26%
25%	4	8%
0%	2	4%

Investissement (27 projets)

Les projets d'investissement se concentrent majoritairement dans les phases intermédiaires. 11 projets (40.7%) sont à 25% et 8 projets (29.6%) à 50%, soit 19 projets (70.4%) compris entre 25% et 50%. 7 projets (25.9%) ont atteint un niveau de réalisation de 75% ou 100%, dont 4 projets déjà terminés (14.8%). Cette répartition reflète le cycle normal des projets d'infrastructure, qui nécessitent des phases d'étude, d'enquête, de financement et de réalisation plus longues.

Degré de réalisation	Nb projets	Part de l'investissement
100%	4	14.8%
75%	3	11.1%
50%	8	29.6%
25%	11	40.7%
0%	1	3.7%

Voici 10 projets issus du fonctionnement

Projet	Dicastère	Degré de réalisation
Redynamiser le bulletin communal	Administration générale	100%
Implémenter les normes MCH2	Finances	100%
Lancer le projet Fritime	École, jeunesse	100%
Mettre à jour le site web	Administration générale	75%
Organiser des séances d'information avec la population	Administration générale	75%
Réviser le Plan d'aménagement local (PAL)	Aménagement du territoire	75%
Étudier les mesures pour les zones inondables	Aménagement du territoire	50%
Réviser les règlements eau potable & épuration	Eau & Épuration	50%
Plan communal Senior+ (2021-2025)	Santé & social	50%
Étude pour une centrale Biogaz	Aménagement du territoire	25%

Ces exemples illustrent bien la réalisation des tâches du fonctionnement, avec une majorité de projets situés entre 50% et 100%, et plusieurs réalisations déjà pleinement concrétisées.

Voici 10 projets issus des investissements

Projet	Dicastère	Degré de réalisation
Mise en séparatif secteur Bois du Pâquier	Eau & Épuration	100%
Stand de Tir – ciblérie	Bâtiments communaux & Sociétés	100%
Route les Vernes – Le Briez	Voirie & Routes	75%
VALTRALOC – Traversée du village	Voirie & Routes	50%
Mise en séparatif quartier Moilleta	Eau & Épuration	50%
Chalet des Portes-d'Enbas	Agriculture & Tourisme	50%
Place de sport centre du village	Voirie & Routes	50%
Terrain de football des Colombettes	Bâtiments communaux	25%
Rénovation édilité scolaire	Ecole et AES	25%
Route Église – Le Bugnon	Voirie et Routes	0%

Ces exemples montrent que les investissements sont principalement situés dans des phases de préparation, d'étude ou de réalisation intermédiaire, avec quelques projets déjà finalisés et d'autres encore au démarrage.

Un fonctionnement communal modernisé

Une grande partie des projets liés au fonctionnement de la commune ont été réalisés.

Cela concerne notamment :

- La modernisation des normes comptables (MCH2)
- La révision des règlements communaux (personnel, déchets, police, curatelles)
- La mise en place d'un organigramme clair et d'outils de gestion RH (entretiens de qualification, objectifs, processus de recrutement, etc.)
- Le développement du projet Fritime pour les jeunes
- La constitution d'une commission pour le soutien au sport et à la culture
- Les aides à la mobilité (subventions transports publics et vélos)
- Les séances d'information sur les projets, sur la transition énergétique et sur la sécurité.

Ces réalisations constituent des fondations essentielles pour une administration efficace, transparente et professionnelle.

Des investissements importants engagés

Les projets d'infrastructure suivent un rythme différent. Ils nécessitent des études, des enquêtes publiques, des procédures cantonales, et une planification financière sur plusieurs années.

Plusieurs projets majeurs sont aujourd'hui en cours :

- La traversée du village (VALTRALOC)
- De nombreuses mises en séparatif du réseau d'épuration
- L'amélioration de la mobilité douce et la mise en place de zones 30 km/h
- La rénovation de routes et d'infrastructures
- Les projets liés aux équipements sportifs et aux sociétés locales
- Le suivi du projet du nouvel EMS de la Sionge

Ces investissements représentent des étapes importantes pour la sécurité, la mobilité et la qualité de vie à Vuadens.

La différence d'avancement entre les projets de fonctionnement et les projets d'investissement s'explique principalement par la complexité des procédures nécessaires à la réalisation des infrastructures publiques, qui impliquent des études techniques, des procédures d'enquête publique et des autorisations cantonales.

Une gestion responsable et réaliste

Tous les projets ne peuvent pas être réalisés immédiatement. Au fil de la législature, certains projets ont été adaptés, reportés ou abandonnés lorsqu'ils se sont révélés trop complexes, hors cadre réglementaire ou trop coûteux.

Cette approche pragmatique permet de préserver les finances communales, de tenir compte des contraintes administratives et de concentrer les ressources sur les projets prioritaires pour la commune.

Afin de compléter ce bilan et de mettre en perspective les principaux enseignements de la législature, le Conseil communal a réalisé une analyse synthétique des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. Cette analyse permet d'identifier les acquis de ces dernières années, les défis encore présents ainsi que les perspectives de développement pour la prochaine législature.

Forces	Faiblesses
Administration modernisée et structurée (MCH2, RH, règlements)	Grand nombre d'investissements encore en phase d'étude (25–50%)
Forte proportion de projets de fonctionnement finalisés	Dépendance aux procédures cantonales et recours durant les procédures
Planification avancée des projets d'infrastructure (VALTRALOC, mises en séparatif)	Capacité administrative sous pression face au volume de projets
Mobilité et cadre de vie renforcés (zones 30, Mobul, infrastructures)	
Opportunités	Menaces
Démarrage concret de grands chantiers dès 2026–2027	Retards liés aux oppositions ou procédures
Subventions fédérales et cantonales pour mobilité et infrastructures (Mobul, Plans cantonaux)	Pression sur les finances communales
Réaffectation stratégique de l'ancien EMS (Foyer St-Vincent)	Coordination des infrastructures au niveau régional (pression sur la mobilité, routes)
Développement du Masterplan et arrivée du CO4	

Le Conseil communal tire les recommandations suivantes :

– **Prioriser les grands investissements**

La prochaine législature devra mettre l'accent sur la concrétisation des projets d'infrastructure déjà planifiés. Il est essentiel de définir clairement les priorités, d'établir un calendrier réaliste et de sécuriser les financements ainsi que les subventions disponibles. Une planification rigoureuse et un suivi régulier permettront d'éviter les retards et de maîtriser les coûts, tout en garantissant des réalisations concrètes pour la population.

– **Renforcer le pilotage et la capacité d'exécution des investissements**

Le volume important de projets en cours exerce une pression sur les ressources administratives. Il sera nécessaire de consolider les capacités de pilotage avec un renforcement des compétences internes ou par un accompagnement externe pour les projets complexes (mandataires). Un suivi structuré et périodique des investissements permettra d'assurer une meilleure coordination et d'anticiper les difficultés, aussi sous l'angle financier.

– **Consolider l'attractivité et la cohésion communale**

Au-delà des infrastructures, la commune devra continuer à renforcer son attractivité économique et sa cohésion sociale. Cela passe notamment par le développement de la zone d'activité, le maintien d'une politique active en faveur des jeunes et des seniors, ainsi que par une communication régulière et transparente avec la population.

8. Conclusion

Au terme de cette législature 2021–2026, le Conseil communal de Vuadens peut présenter un bilan globalement positif. Les objectifs fixés au début du mandat ont été poursuivis avec constance, rigueur et transparence. La grande majorité des projets liés au fonctionnement communal ont été réalisés ou fortement avancés, permettant de moderniser l'administration, de renforcer la gestion financière et d'améliorer les prestations offertes à la population.

Les investissements en infrastructure engagés durant cette période – qu'il s'agisse des infrastructures routières, des mises en séparatif, de la mobilité douce, des équipements sportifs ou des projets liés à l'EMS – constituent des jalons essentiels pour le développement futur de la Commune. Si certains projets sont encore en phase d'étude ou de planification, ils s'inscrivent dans une vision cohérente et à long terme.

Cette législature aura ainsi été marquée par un important travail de structuration, de planification et de préparation. Les bases administratives, financières et stratégiques sont aujourd'hui solides. La Commune dispose des outils nécessaires pour transformer les projets planifiés en réalisations concrètes au cours des prochaines années.

Le Conseil communal remercie l'ensemble du personnel communal, les membres des commissions et du Conseil général, les partenaires institutionnels ainsi que la population pour la confiance accordée et l'engagement au service de Vuadens. La prochaine législature pourra s'appuyer sur ces fondations solides pour poursuivre le développement harmonieux et responsable de notre Commune.

Vuadens, le 17 mars 2026

Le Conseil communal





Les crédits photos sont disponibles sur le site internet:
<https://www.vuadens.ch/attributions-des-auteurs-des-photos-du-site-internet/>

